



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Nétiquette municipale

Les médias sociaux utilisés et gérés par la Municipalité de Sainte-Mélanie comportent certaines règles. Les utilisateurs sont invités à en prendre connaissance avant d'interagir sur les différents médias sociaux. Il est toutefois tenu pour acquis que ces conditions sont comprises de tous et, par conséquent, s'appliquent sans avertissement préalable.

La Municipalité de Sainte-Mélanie est utilisatrice d'un (1) **site internet** et est propriétaire de son nom de domaine :

www.sainte-melanie.ca

La Municipalité de Sainte-Mélanie est utilisatrice d'une (1) page sur **Facebook** :

[Municipalité de Sainte-Mélanie](#)

La Municipalité de Sainte-Mélanie est utilisatrice d'un (1) compte sur **Twitter** :

[@Sainte-Mélanie](#)

Sachez que seuls ces médias sociaux sont reconnus par la direction générale et le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Mélanie. Tout autre profil ou page sur les médias sociaux qui publie sous le nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie ou d'une de ses propriétés s'expose à des conséquences légales.

Les médias sociaux sont en place pour informer, mais également pour permettre les discussions. Les citoyens et les citoyennes sont donc invités à participer aux échanges. Toutefois, certaines règles s'appliquent :

- La Municipalité de Sainte-Mélanie encourage la diffusion et le partage d'informations mises à la disponibilité des abonnés.
- La Municipalité de Sainte-Mélanie encourage fortement les abonnés à utiliser un français de qualité lors des échanges.
- La Municipalité de Sainte-Mélanie rappelle que l'utilisation des majuscules doit être faite avec parcimonie. Sur le Web, leur utilisation équivaut à crier.
- La Municipalité de Sainte-Mélanie demande aux abonnés le respect des autres utilisateurs dans leurs propos. Tout commentaire jugé irrespectueux, raciste, sexiste, agressif, violent ou harcelant sera supprimé.
- Seules les publicités créées et autorisées par la Municipalité seront permises. Les autres publications à caractère publicitaire ne seront pas autorisées et seront supprimées.
- La Municipalité de Sainte-Mélanie se réserve le droit de bloquer un utilisateur si celui-ci contrevient à la nétiquette. La Municipalité de Sainte-Mélanie émettra, dans certains cas, au préalable un avertissement à l'utilisateur en question.
- Les publications de la Municipalité de Sainte-Mélanie n'engagent que la Municipalité de Sainte-Mélanie, même si elles mentionnent d'autres organismes. Par conséquent, si des informations publiées sont inexactes, la Municipalité de Sainte-Mélanie n'en sera pas tenue responsable.
- Les conditions d'utilisation des médias sociaux respectifs, de même que les différents articles des codes civil et criminel du Québec doivent être respectés.
- Lors de situations d'urgence, l'utilisation des médias sociaux peut être plus fréquente et prioriser les informations urgentes. Par conséquent, les interactions avec les abonnés peuvent être retardées, voire suspendues.
- Les commentaires et les discussions sont encouragés, mais les plaintes et demandes ne seront pas traitées sur les médias sociaux. Elles doivent être adressées directement aux représentants de la Municipalité de Sainte-Mélanie; les coordonnées sont disponibles sur le site Web de la Municipalité <http://www.sainte-melanie.ca>
- Les demandes médias doivent être faites auprès de la direction générale, en communiquant au (450) 889-5871

Les médias sociaux sont gérés par la direction générale et/ou les employés municipaux. Les médias sociaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie sont gérés sur les heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi. Ainsi, les réponses aux questions et aux commentaires se feront durant cette période, dans un délai le plus respectable possible. Pour toute **urgence** liée aux services municipaux (aqueduc, égout, voirie, signalisation) composez le (450) 803-0825. Pour toute **urgence** (*policiers, pompiers, ambulance*) composez le **911**.

La Municipalité de Sainte-Mélanie se réserve le droit de modifier la nétiquette sans préavis.

Merci de votre compréhension et au plaisir d'échanger !